



2010

Remorque motomarine ADVANCED TEC^{MC}

GUIDE DE L'UTILISATEUR



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide de l'utilisateur. Il contient d'importantes consignes de sécurité. Conserver ce Guide de l'utilisateur pour référence.

2 1 9 0 0 0 7 5

CE

A AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux É.-U., les produits sont distribués par BRP US Inc.

Knight's Spray-Nine[†] est une marque déposée de Korkay System Ltd.

GTX[†] est une marque déposée de Castrol Ltée utilisée sous licence.

Voici une liste non exhaustive de marques de commerce qui sont la propriété de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses filiales:

ADVANCED TECMC	iSMC	Sea-Doo®
iCatch ^{MC}	RXPMC	Coque S ^{3MC}
GTIMC	RXTMC	Wake ^{MC}

INTRODUCTION

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle remorque Sea-Doo^{MC} ADVANCED TEC^{MC}. Cette remorque est protégée par la garantie de BRP et un réseau de concessionnaires autorisés de motomarines Sea-Doo est prêt à vous procurer les pièces et le service dont vous pourriez avoir besoin.

Avant de partir

Il est important de lire ce guide et de suivre toutes les instructions avant d'installer ou d'utiliser ce produit.

Lire attentivement toutes les étiquettes d'avertissement apposées sur le produit et observer les marches à suivre qu'on y présente.

Le non-respect des avertissements contenus dans ce Guide de l'utilisateur pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES ou même la MORT.

Au sujet de ce guide de l'utilisateur

Ce guide vous aidera à mieux connaître la nouvelle remorque et à assurer son utilisation sécuritaire.

Conserver ce Guide de l'utilisateur dans le véhicule de remorquage de façon à pouvoir le consulter.

Pour consulter ou imprimer un autre exemplaire de ce guide de l'utilisateur, visiter le site:

www.guidesconducteur.brp.com.

Il est entendu que ce guide de l'utilisateur peut être traduit dans une autre langue. En cas de divergence, la version anglaise prévaudra.

Les renseignements et descriptions contenus dans ce guide sont exacts à la date de publication. Cependant, la politique de BRP est d'assurer l'amélioration continue de ses produits, cela sans s'engager à en faire bénéficier les produits déjà fabriqués. À cause de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre

les renseignements compris dans ce document et le produit fabriqué. BRP se réserve le droit de supprimer ou de modifier en tout temps les spécifications, conceptions, caractéristiques, modèles et pièces d'équipement sans encourir d'obligation.

Les illustrations utilisées dans le présent guide montrent la construction type des différents ensembles et peuvent ne pas reproduire tous les détails ou la forme exacte des pièces. Cependant, elles représentent des pièces ayant une fonction identique ou comparable.

Messages de sécurité

Vous trouverez ci-dessous une explication des types de messages de sécurité, de leur aspect visuel et de leur utilisation dans le présent guide:

A AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

ATTENTION Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

AVIS Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Avant de partir	
Au sujet de ce guide de l'utilisateur	1
Messages de sécurité	
RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	
MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX	
Avertissements importants	
Renseignements importants	
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ	
MESURES DE SÉCURITÉ LORSQUE LA REMORQUE N'EST PUTILISÉE	
Immobiliser la remorque pour la stationner	
INSTRUCTIONS D'UTILISATION	
COMMENT ATTACHER VOTRE REMORQUE	4.4
Raccordement de la remorque à la motomarine (ADVANCED TEC iCatch)	1 4 14
Ajustement de la remorque à la motomarine (ADVANCED TEC ICATOR)	19
AVANT DE PRENDRE LA ROUTE	21
Raccordement de la remorque à l'attelage	21
Inspection de préutilisation	23
TRACTAGE DE LA REMORQUE	24
MISE À L'EAU DE LA MOTOMARINE	
Mise à l'eau de la motomarine (ADVANCED TEC iCatch)	25
Mise à l'eau de la motomarine (ADVANCED TEC)	26
CHARGEMENT DE LA MOTOMARINE	29
Chargement de la motomarine (ADVANCED TEC iCatch)	29
Chargement de la motomarine (ADVANCED TEC)	31
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	
IDENTIFICATION DE LA REMORQUE	34
ÉTIQUETTES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	35
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	36
ENTRETIEN	
PROGRAMME D'ENTRETIEN	20
Remisage	38
Pré-saison	38

OPERATIONS D'ENTRETIEN	39
Câble de sécurité	39
Raccord	39
Pneus	39
Roues	40
Roulements et joints de roue	40
Feux	40
Treuil	41
Vérin	42
Sommiers de bois (ADVANCED TEC)	42
Rouleaux (ADVANCED TEC iCatch)	42
ENTRETIEN DE LA REMORQUE	43
Utilisation en eau salée	43
Nettoyage de la remorque	43
GARANTIE	
GARANTIE LIMITÉE BRP - ÉTATS-UNIS ET CANADA: REMORQ	UE
MOTOMARINE SEA-DOO® ADVANCED TEC ^{MC} 2010	46
GARANTIE LIMITÉE BRP - INTERNATIONAL: REMORQUE MOTOMARI	
SEA-DOO® ADVANCED TEC ^{MC} 2010	50
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉI	
REMORQUE MOTOMARINE SEA-DOO® ADVANCED TEC ^{MC} 2010	55
CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE	60
INFORMATION SUR LE CLIENT	
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	62
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	

INTRODUCTION

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ

MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

Avertissements importants

Toujours procéder à une *INSPEC-TION DE PRÉUTILISATION* pour que le transport se fasse de façon sécuritaire.

Toujours suivre les directives énumérées dans la rubrique *TRACTAGE DE LA REMORQUE*.

Assurer l'entretien de la remorque conformément au *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

Renseignements importants

Remorque

La remorque Sea-Doo ADVANCED TEC de BRP est spécialement conçue pour transporter votre motomarine.

A AVERTISSEMENT

Le mécanisme iCatch^{MC} doit être ajusté avec précision en fonction du modèle de motomarine et n'être utilisé exclusivement qu'avec le réceptacle de proue iCatch. Un mauvais ajustement peut faire en sorte que le mécanisme iCatch ne fixe pas convenablement la motomarine à la remorque.

Attelage

A AVERTISSEMENT

L'utilisation d'un attelage présentant une charge nominale insuffisante aura pour effet de briser celui-ci.

S'assurer que le diamètre de la rotule de remorquage correspond à la taille de l'attache. Vérifier si l'attelage présente de l'usure, de la corrosion ou des fissures avant d'y fixer la remorque. Remplacer les composants concernés s'ils présentent une de ces situations.

A AVERTISSEMENT

Éviter d'utiliser la remorque si un composant est défectueux.

AVIS Éviter que la prise de l'attelage ne repose sur le sol car la saleté et le sable pourraient s'y infiltrer. Il en résulterait une usure excessive ou un blocage du mécanisme de verrouillage.

S'assurer que l'attelage est bien serré avant d'accrocher la remorque au véhicule.

A AVERTISSEMENT

Une remorque mal accrochée peut entraîner une perte de contrôle ou représenter un danger routier. Ne jamais tirer la remorque avant d'avoir procédé à une inspection de préutilisation.

Véhicule de remorquage

Certains véhicules ne sont pas conçus pour tirer une remorque. S'assurer que votre véhicule a été conçu pour le faire et que sa capacité de remorquage est suffisante.

A AVERTISSEMENT

Ne jamais tirer cette remorque au moyen d'un véhicule qui n'est pas conçu à cet effet ou dont la capacité de remorquage est insuffisante.

Accessoires et modifications

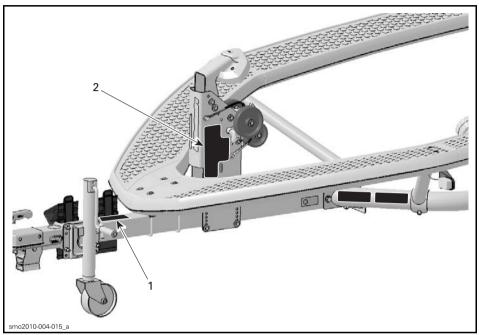
Nous recommandons d'utiliser des pièces de rechange et des accessoires BRP d'origine. Ceux-ci sont spécialement conçus pour votre remorque et ils sont fabriqués de façon à répondre aux normes exigeantes de BRP.

Éviter d'effectuer des modifications non autorisées ou d'utiliser des accessoires qui ne sont pas approuvés par BRP. Puisque de tels changements n'ont pas fait l'objet d'essais chez BRP, ils peuvent accroître les risques d'accidents ou de blessures, sans compter qu'il deviendrait alors illégal d'utiliser la remorque.

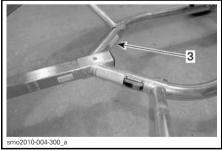
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre remorque. Si elles sont manquantes ou endommagées, on peut les remplacer sans frais. Communiquer avec un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Lire attentivement les étiquettes suivantes avant d'utiliser la remorque.



TYPIQUE



TYPIQUE

A AVERTISSEMENT

Des blessures graves ou même mortelles peuvent survenir si la remorque est tractée avant d'avoir pris connaissance des instructions d'utilisation du fabricant.

Ne pas dépasser la limite deremorquage, le PNBV ou le PTRA du véhicule.

A AVERTISSEMENT

Avant de tracter la remorque, assurez-vous que:

- · L'attelage et la rotule de remorquage sont de la même taille et que l'attelage est verrouillé.
- · Les câbles de sécurité sont croisés sous le timon et fixés au véhicule de remorquage.
- Tous les feux de la remorque (factionnent adéquatement. La charge est solidement fixée à la remorque (à l'avant et à l'arrière). Le vérin deremorque (le cas échéant) est escamoté.
 Les écrous de rous sont bien serrés, Les peus sont conflés à la pression prescrite sur ceux-ci.
- La charge est conforme à la capacité de la remorque et distribuée adéquatement afin que la charge au timon soit appropriée

Lisez le guide d'utilisateur avant devous servir de la remorque. Vous devez respecter les exigences locales et provinciales en ce qui concerne les freins l'immatriculation et l'équipement supplémentaires pouvant être requis.

Communiquez avec le département des véhicules motorisé de votre région pour obtenir de plus amples détails.

219 903 248

219903248

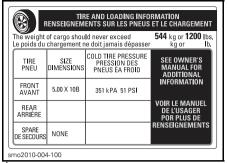
ÉTIOUFTTF 1



A219903472A

ÉTIQUETTE 2 (LOQUET ADVANCED TEC ISEULEMENT)

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ



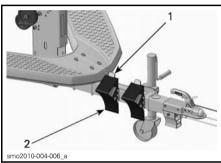
ÉTIQUETTE 3

MESURES DE SÉCURITÉ LORSQUE LA REMORQUE N'EST PAS UTILISÉE

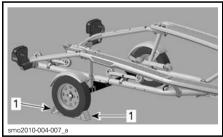
Immobiliser la remorque pour la stationner

Suivre la procédure suivante pour stationner la remorque.

- 1. Enlever les cales de roue du timon de la façon suivante:
 - Pousser sur la languette supérieure.
 - 1.2 Soulever la cale de roue tout en l'inclinant vers l'extérieur.

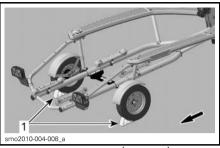


- 1. Languette supérieure
- 2. Cale de roue
- Immobiliser la remorque avec les cales de roue selon les conditions suivantes.



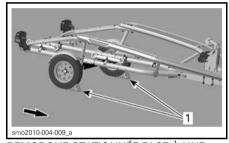
REMORQUE STATIONNÉE SUR UNE SURFACE DE NIVEAU

1. Cales de roue



REMORQUE STATIONNÉE FACE À UNE PENTE ASCENDANTE

1 Cales de roue



REMORQUE STATIONNÉE FACE À UNE PENTE DESCENDANTE

- 1. Cales de roue
- 3. Détacher la remorque du véhicule de remorquage.
 - Débrancher le connecteur des feux du véhicule.
 - Détacher du véhicule les câbles ou les chaînes de sécurité du timon.
 - Détacher le raccord de la rotule de remorquage.
- 4. S'assurer que la remorque ne bouge pas.

MEGLIDEC DE	CÉCLIDITÉ I	INDONIEI	A DEMODOLIE	NIECT DAC	I ITII ICÉE

Cette page est blanche intentionnellement

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

COMMENT ATTACHER VOTRE REMORQUE

Raccordement de la remorque à la motomarine (ADVANCED TEC iCatch)

Le système iCatch doit être ajusté précisément en fonction du type de coque de la motomarine.

Le système iCatch doit être utilisé avec le réceptacle de proue iCatch disponible chez un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

A AVERTISSEMENT

Le mécanisme du système iCatch doit être ajusté précisément en fonction du modèle de motomarine et utilisé exclusivement avec le réceptacle de proue iCatch. Un mauvais ajustement peut faire en sorte que le mécanisme iCatch ne fixe pas convenablement la motomarine à la remorque.

Il faut ajuster trois paramètres sur le système iCatch afin de pouvoir l'installer sur les modèles prescrits de motomarines Sea-Doo:

- Angle du logement du système iCatch
- Hauteur du support du système iCatch
- Position du pare-chocs.

De plus, le contact des rouleaux et le poids au timon doivent être ajustés au besoin. Le poids au timon s'ajuste en modifiant la position du support iCatch et/ou de l'essieu sur le châssis.

Consulter les tableaux et les marches à suivre présentés ci-dessous concernant l'ajustement.

Tableau de référence des modèles Sea-Doo

NOM DU MODÈLE	ANNÉE DU MODÈLE	TABLEAU DE RÉGLAGE
RXT ^{MC} , RXT ^{MC} -X ^{MC} avec coque S ^{3MC} , GTX [†] Limited, Wake Pro 215	2010	А
RXT ^{MC} iS, GTX [†] iS ^{MC} , GTX [†] Limited iS ^{MC}	2009-2010	
RXTMC, GTX [†] , GTX [†] Wake ^{MC} , RXTMC-X ^{MC} (sauf la coque S ^{3MC})	2002 à 2009	В
GTI ^{MC} , GTI ^{MC} SE, Wake 155	2006 à 2010	С
RXPMC	2004 à 2010	D
RXPwc-Xwc	2008 à 2010	ע

Tableaux de réglage

TABLEAU DES RÉGLAGES «A»		
Réglage de l'angle du logement du systèn	ne iCatch	2
Réglage de la hauteur du support du système iCatch (position du boulon inférieur)		1
District de la configuration de la constant	Orifices du pare-chocs	2
Réglage de la position du pare-chocs	Orifices du support	3
TABI	LEAU DES RÉGLAGES «B»	
Réglage de l'angle du logement du systèn	ne iCatch	2
Réglage de la hauteur du support du systè	ème iCatch (position du boulon inférieur)	3
By I I I W	Orifices du pare-chocs	1
Réglage de la position du pare-chocs	Orifices du support	1
TABI	LEAU DES RÉGLAGES «C»	
Réglage de l'angle du logement du systèn	ne iCatch	3
Réglage de la hauteur du support du système iCatch (position du boulon inférieur)		3
Réglage de la position du pare-chocs	Orifices du pare-chocs	1
	Orifices du support	1
ТАВІ	LEAU DES RÉGLAGES «D»	
Réglage de l'angle du logement du système iCatch		1
Réglage de la hauteur du support du système iCatch (position du boulon inférieur)		3
Déalage de la position du para chase	Orifices du pare-chocs	1
Réglage de la position du pare-chocs	Orifices du support	1

Réglage de l'angle du logement du système iCatch

- 1. Desserrer le boulon supérieur du logement du système iCatch.
- 2. Enlever le boulon inférieur du logement du système iCatch.



- 1. Boulon supérieur
- 2. Fenêtre
- 3 Orifice inférieur avant
- 4. Boulon inférieur (dans l'orifice arrière)

3. Régler l'angle:

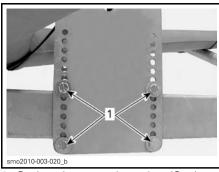
- 3.1 Régler le logement à l'angle désiré. Ce réglage équivaut au chiffre qui apparaît dans la fenêtre.
- 3.2 Bloquer le logement du système iCatch en place en insérant le boulon dans l'orifice inférieur approprié.

REMARQUE: L'orifice inférieur avant ou arrière sera aligné avec l'orifice du logement du système iCatch tout dépendant du réglage.

3.3 Serrer les écrous à $27 \, \text{N} \cdot \text{m} \pm 3 \, \text{N} \cdot \text{m}$.

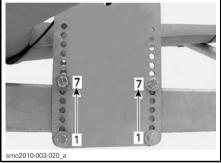
Réglage de la hauteur du support du système iCatch

1. Enlever les boulons du support du système iCatch et les installer dans les orifices appropriés.



1. Boulons du support du système iCatch

REMARQUE: Le réglage de la hauteur du support du système iCatch fait référence à la position du boulon inférieur. Insérer le boulon supérieur tout juste au-dessus du timon.



1. Position 1 7. Position 7

A AVERTISSEMENT

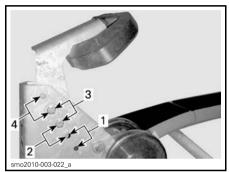
Il doit y avoir exactement 5 orifices inutilisés entre les boulons supérieur et inférieur.

- Serrer progressivement les écrous dans un ordre entrecroisé jusqu'à ce que le support soit perpendiculaire au timon de la remorque. Ne pas les serrer au couple prescrit pour l'instant.
- 3. Ajuster le poids au timon. Voir *POIDS AU TIMON* ci-dessous.
- 4. Procéder au serrage final à un couple de 8 N•m ± 1 N•m.

Réglage de la position du pare-chocs

La position de réglage du pare-chocs constitue la position des orifices du pare-chocs et des orifices du support.

- 1. Enlever les boulons de fixation du pare-chocs.
- 2. Aligner les orifices appropriés du support avec le pare-chocs.



ORIFICES DU SUPPORT

- 1. Position 1
- 2. Position 2
- 3. Position 3
- 4. Position 4



ORIFICES DU PARE-CHOCS

- 1. Position 1
- 2 Position 2
- 3. Installer les boulons à la bonne position sans les serrer.
- 4. **IMPORTANT:** Déplacer le parechocs vers le haut puis vers l'avant et le maintenir dans cette position.



DÉPLACER VERS LE HAUT PUIS VERS I 'AVANT

5. Serrer les boulons à 27 N•m ± 3 N•m.

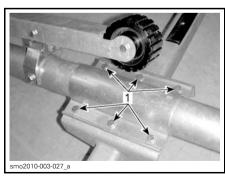
REMARQUE: Il est important de maintenir le pare-chocs soulevé vers l'avant pour éliminer le jeu avant de procéder au serrage.

Positionnement avant de l'essieu (modèles RXP)

Sur les modèles RXP, il faut déplacer l'essieu de la remorque devant sa position réglée en usine.

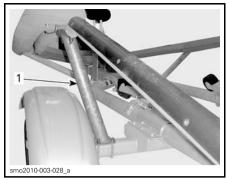
Pour placer l'essieu à la position avant, procéder comme suit:

 Desserrer les boulons de bride des deux côtés de l'essieu.



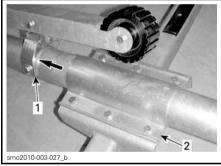
. Boulons de bride d'essieu

2. Enlever les deux supports de la plate-forme.



1. Support de plate-forme

 Déplacer l'essieu vers l'avant jusqu'à ce que les brides soient appuyées sur les supports de rouleaux avant.



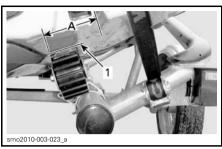
1. Support des rouleaux avant

- 2. Bride d'essieu
- 4. Installer le support de plate-forme droit sur la gauche et le support de plate-forme gauche sur la droite. Serrer les boulons à 11.5 N•m ± 1.5 N•m.
- 5. Serrer les boulons de bride d'essieu à 11.5 N•m ± 1.5 N•m.

Rouleaux

Les rouleaux sont préréglés pour s'adapter à tous les modèles de coque de motomarine Sea-Doo. Cependant, une règle universelle prévaut à l'effet que les rouleaux doivent reposer bien droits contre une surface lisse de la coque.

S'assurer que les rouleaux ou les sommiers sont bien placés.



A. Surface lisse de la coque

1. Rouleau perpendiculaire à la coque

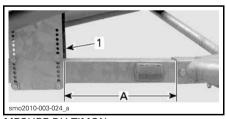
Poids au timon

Déplacer le support du système iCatch vers l'avant ou l'arrière de la remorque afin d'ajuster le poids au timon.

Le poids au timon devrait représenter de 3 à 10% du poids total de la remorque et de la motomarine alors qu'elle se trouve parallèle au sol.

Une mesure est donnée à titre d'indication, mais la règle de 3 à 10% prévaut.

Voir les instructions de mesure sur l'illustration et dans le tableau suivants.



MESURE DU TIMON

- 1. Support du système iCatch
- A. Distance à mesurer conformément au tableau

DIRECTIVES DE MESURAGE DU TIMON			
NOM DU MODÈLE	ANNÉE DU MODÈLE	DISTANCE DU TIMON	
RXT ^{MC} , RXT ^{MC} -X ^{MC} avec coque S ^{3MC} , GTX [†] Limited, Wake Pro 215	2010	40.6 cm	
RXTMC iS, GTX+ iSMC, GTX+ Limited iSMC	2009-2010		
RXT ^{MC} , GTX [†] , GTX [†] Wake ^{MC} , RXT ^{MC} -X ^{MC} (sauf la coque S ^{3MC})	2002 à 2009	33 cm	
GTIMC, GTIMC SE, Wake 155	2006 à 2010	28 cm	
RXPMC	2004 à 2010	30.5 cm	
RXPwc-Xwc	2008 à 2010	30.3 CIII	

Pour ajuster, desserrer les boulons du support du système iCatch. Déplacer le support à la position désirée et serrer ensuite les écrous comme suit:

- Serrer progressivement les écrous dans un ordre entrecroisé jusqu'à ce que le support soit perpendiculaire au timon de la remorque.
- 2. Serrer à 8 N•m ± 1 N•m.

Ajustement de la remorque à la motomarine (ADVANCED TEC)

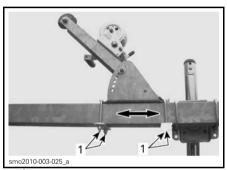
Régler le poids au timon, le rouleau d'arrêt de la proue et les sommiers en procédant comme suit.

Poids au timon

Déplacer le support de treuil vers l'avant ou l'arrière de la remorque pour ajuster le poids au timon.

Le poids au timon devrait représenter de 3 à 10% du poids total de la remorque et de la motomarine alors qu'elle se trouve parallèle au sol.

Pour ajuster, desserrer les 4 écrous sous les brides à écrous du support de treuil. Déplacer ensuite le support de treuil à la position désirée et serrer les écrous à 27 N•m ± 3 N•m.



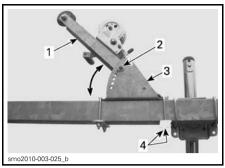
1. Écrous des brides du support de treuil

Dispositif d'arrêt de rouleau de proue

Régler le dispositif d'arrêt de rouleau de proue de façon à ce qu'il repose contre la proue de la motomarine, entre le pare-chocs de caoutchouc et l'oeillet de la proue.

Pour ajuster:

- 1. Desserrer les 2 écrous sous la bride du support de treuil avant.
- Enlever le boulon de réglage du bras de treuil.
- Régler le dispositif d'arrêt de rouleau de proue à la hauteur désirée et le bloquer ensuite en position en insérant le boulon dans le support de treuil aligné avec les orifices du bras du treuil.

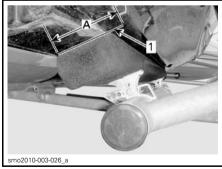


- 1. Bras du treuil
- 2. Boulon de réglage du bras de treuil
- 3. Support de treuil
- 4. Écrous de bride avant
- 4. Serrer les écrous de la bride à 27 N•m ± 3 N•m.
- 5. Serrer le boulon de réglage du bras de treuil à 27 N•m ± 3 N•m.

Sommiers

Les sommiers en bois sont préréglés pour s'adapter à tous les modèles de coque de motomarine Sea-Doo. Cependant, une règle universelle prévaut, à l'effet que les rouleaux doivent reposer bien droits contre une surface lisse de la coque.

S'assurer que les sommiers sont bien placés.



A. Surface lisse de la coque

1. Sommier perpendiculaire à la coque

AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

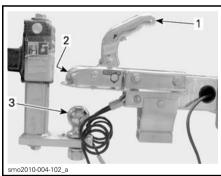
Raccordement de la remorque à l'attelage

- S'assurer que la rotule de remorquage et le raccord sont de la même taille.
- Se faire guider par quelqu'un et reculer le véhicule de remorquage jusqu'à ce que le raccord soit au-dessus de la rotule de remorquage.

REMARQUE: S'assurer que le raccord est dégagé de la rotule de remorquage. Ajuster la hauteur de la remorque s'il y a lieu.

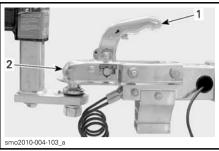
- 3. S'assurer que le mécanisme de verrouillage du raccord est déverrouillé.
- 4. Abaisser le raccord de la remorque par-dessus la rotule de remorquage.

REMARQUE: Le raccord se verrouillera automatiquement.



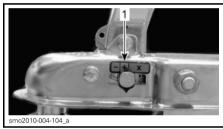
TYPIQUE

- Mécanisme de verrouillage du raccord en position déverrouillée
- 2. Raccord
- 3. Rotule de remorquage
- 5. Regarder sous le raccord pour s'assurer que le dispositif de retenue de la rotule se trouve sous la rotule et non au-dessus de celle-ci

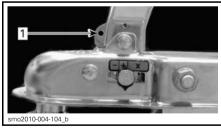


TYPIQUE

- Mécanisme de verrouillage du raccord en position verrouillée
- 2. Rotule de remorquage dans le raccord
- S'assurer que le raccord est verrouillé.



- 1. Position verrouillée (zone verte)
- Placer la goupille de verrouillage dans le mécanisme de verrouillage du raccord.



TYPIOUF

- 1. Trou de la goupille de verrouillage
- Soulever le timon de la remorque. S'il se desserre de la rotule, déverrouiller et recommencer la procédure.

A AVERTISSEMENT

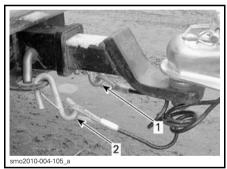
S'il est impossible de retenir le raccord à la rotule de remorquage, éviter de tirer la remorque. Demander plutôt à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo d'inspecter la remorque.

REMARQUE: Le véhicule de remorquage et la remorque devraient maintenant se trouver de niveau.

9. Fixer les câbles ou les chaînes de sécurité du timon à l'attelage.

REMARQUE: Fixer le câble ou la chaîne de gauche à la ferrure sur le côté droit de l'attelage et le câble ou la chaîne de droite à la ferrure de gauche.

AVIS Pour éviter d'endommager le faisceau de fils, s'assurer que celui-ci n'est pas acheminé entre les câbles ou les chaînes du timon.



TYPIOUF

- 1. Câble de sécurité gauche du timon retenu à la partie droite de l'attelage
- 2. Câble de sécurité droit du timon retenu à la partie gauche de l'attelage
- 10. Brancher le connecteur de feux.

Inspection de préutilisation

A AVERTISSEMENT

Procéder à une inspection avant chaque utilisation afin de détecter les problèmes éventuels de fonctionnement. Cette inspection peut aider à surveiller l'usure et la détérioration avant qu'elles ne présentent un problème. Corriger tout problème constaté afin de réduire les risques de bris ou de collision. Consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo en cas de besoin.

FONCTIONNEMENT	~
S'assurer que le format de la rotule de l'attelage correspond au format du raccord.	
Vérifier si la motomarine est prête à remorquer conformément aux recommandations du fabricant de la motomarine.	
S'assurer que le vérin est rentré.	
Vérifier si les cales de roue sont enlevées et fixées correctement au timon.	
Vérifier l'état des pneus et s'assurer qu'ils sont bien gonflés. Voir la section ENTRETIEN pour plus de détails.	
Vérifier la solidité des boulons de roue.	
Vérifier si la charge est conforme à la capacité maximale.	
Vérifier si le raccord est enclenché et verrouillé.	
Vérifier si les câbles ou les chaînes de sécurité du timon sont croisées sous le timon et fixées à l'attelage.	
Vérifier si les feux arrière sont fixés convenablement à la remorque.	
Vérifier le fonctionnement des feux.	
Nettoyer tous les réflecteurs et les diffuseurs.	
Vérifier si la motomarine est solidement retenue à la remorque au niveau de la partie arrière.	
S'assurer que le système iCatch ou le treuil est verrouillé.	
S'assurer que l'avant de la motomarine est bien fixé au moyen du câble de sécurité.	

TRACTAGE DE LA REMORQUE

Observer les instructions du fabricant du véhicule de remorquage afin de tirer la remorque.

DES BLESSURES GRAVES OU MÊME LA MORT peuvent se produire si on ne respecte pas les instructions suivantes:

Avant de tirer la remorque, accorder une attention particulière aux points suivants:

- Laisser une plus grande distance entre vous et le véhicule situé devant.
- Lorsqu'on tracte une remorque, prévoir un temps et une distance accrues pour les dépassements et les arrêts.
- Réduire sa vitesse et ralentir plus qu'à l'habitude avant de tourner et éviter les virages serrés.
- Prévoir un rayon de braquage plus grand dans les virages. Il faut plus d'espace pour tourner avec une remorque.
- Se déplacer toujours doucement pour reculer. Si possible, se faire guider par une autre personne. S'exercer dans un endroit vaste dès la première occasion.
- Si la remorque se met à osciller, éviter d'appuyer sur les freins ou de compenser au moyen du volant. Réduire plutôt la vitesse et garder une trajectoire stable.
- En arrivant à une côte, réduire sa vitesse avant d'entreprendre une descente. Éviter de freiner de façon continue. Enfoncer et relâcher les freins à tour de rôle pour éviter qu'ils ne surchauffent.

Une perte de contrôle de la remorque ou encore du véhicule et de la remorque peut entraîner la mort ou des blessures graves. Voici quelles sont les causes les plus communes d'une perte de contrôle de la remorque:

 Vitesse trop élevée compte tenu des conditions.

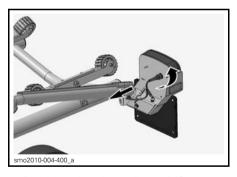
- Surcharge de la remorque ou charge mal répartie sur la remorque.
- Remorque mal retenue à l'attelage.
- Attelage de remorque inadéquat.
- Pression inadéquate des pneus.
- Boulons de roue non serrés.

MISE À L'EAU DE LA MOTOMARINE

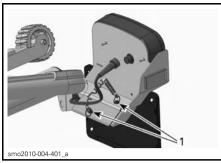
Mise à l'eau de la motomarine (ADVANCED TEC iCatch)

AVIS Les feux arrière ne sont pas submersibles. Avant chaque chargement ou mise à l'eau de la motomarine, enlever les feux arrière.

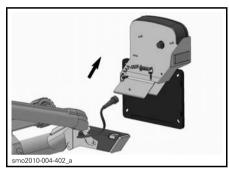
- Préparer la motomarine en vue de sa mise à l'eau conformément aux recommandations du fabricant du véhicule.
- 2. Enlever les attaches des oeillets sur la poupe et sur la remorque.
- 3. Enlever le câble de sécurité du réceptacle de proue.
- 4. Débrancher le connecteur de feu arrière de la façon suivante:
 - 4.1 Tourner le connecteur dans le sens antihoraire.
 - 4.2 Retirer le connecteur de la plaque de fixation.



 Dévisser les deux dispositifs de verrouillage.



- 1. Dispositifs de verrouillage
- 6. Enlever le feu arrière de la remorque en le tirant vers le haut.



- 7. Effectuer les mêmes étapes pour retirer l'autre feu arrière.
- S'assurer que la voie est libre derrière la remorque (dans l'eau et hors de l'eau).

ATTENTION La motomarine peut facilement parcourir 10 m sur l'eau une fois déchargée de la remorque.

 Se faire guider par quelqu'un et reculer ensuite le véhicule jusqu'à ce que le niveau d'eau vienne à égalité des rebords supérieur et inférieur de l'autocollant de niveau d'eau.



AUTOCOLLANT DE NIVEAU D'EAU

REMARQUE: Sur les pentes très douces, le niveau d'eau peut dépasser de la zone de l'autocollant. Cependant, il est important que la motomarine ne flotte pas au-dessus des rouleaux.

 Déverrouiller le mécanisme iCatch en sortant le levier et en le tournant dans le sens horaire.



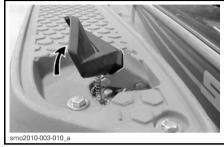
Étape 1: Sortir le levier

Étape 2: Tourner dans le sens horaire

REMARQUE: Toujours s'assurer que le système iCatch est déverrouillé avant de tenter de débarquer la motomarine.

- 11. Prendre place sur la motomarine.
- Enfiler son vêtement de flottaison individuel (VFI) et y fixer le cordon de sécurité.
- Préparer la motomarine en vue de mettre le moteur en marche mais ne pas la faire démarrer tout de suite.

14. Soulever la manette de déclenchement du système iCatch. La manette restera en position soulevée pour indiquer que le mécanisme iCatch est prêt à charger de nouveau



TIRER LA MANETTE VERS LE HAUT

 Mettre le moteur en marche lorsque la motomarine a quitté la remorque.

AVIS Des pierres, du sable ou d'autres débris seront aspirés dans le système de propulsion de la motomarine si on fait tourner le moteur trop rapidement dans l'eau.

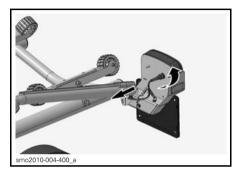
- 16. Amarrer la motomarine.
- 17. Conduire le véhicule de remorquage hors de la rampe.
- 18. Installer les feux arrière sur la remorque.
- Brancher le connecteur de feux arrière.

Mise à l'eau de la motomarine (ADVANCED TEC)

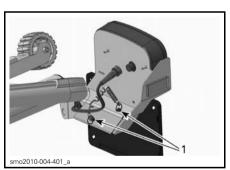
AVIS Les feux arrière ne sont pas submersibles. Avant chaque chargement ou mise à l'eau de la motomarine, enlever les feux arrière.

 Préparer la motomarine en vue de sa mise à l'eau conformément aux recommandations du fabricant du véhicule.

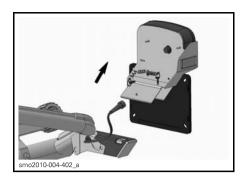
- 2. Enlever les attaches des oeillets sur la poupe et sur la remorque.
- 3. Débrancher le connecteur de feu arrière de la façon suivante:
 - 3.1 Tourner le connecteur dans le sens antihoraire.
 - 3.2 Retirer le connecteur de la plaque de fixation.



 Dévisser les deux dispositifs de verrouillage.



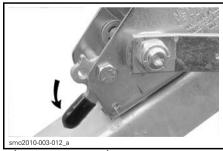
- 1. Dispositifs de verrouillage
- 5. Enlever le feu arrière de la remorque en tirant vers le haut.



- 6. Effectuer les mêmes étapes pour retirer l'autre feu arrière.
- 7. S'assurer que la voie est libre derrière la remorque (dans l'eau et hors de l'eau).
- 8. Fixer les câbles aux taquets d'amarre de la motomarine en évitant de les laisser pendre.
- Demander à un quelqu'un de vous guider et reculer le véhicule jusqu'à ce que la remorque atteigne la profondeur souhaitée dans l'eau.

REMARQUE: La motomarine ne doit pas flotter au-dessus des sommiers.

 Retenir solidement la poignée du treuil et régler le mécanisme de treuillage à la position de déroulement.



RÉGLER LE TREUIL À LA POSITION DE DÉROULEMENT

11. Dérouler le treuil jusqu'à ce que la motomarine ait glissé de la remorque et qu'elle flotte. On pourrait devoir la pousser légèrement.

MISE À L'EAU DE LA MOTOMARINE

- 12. Saisir les câbles fixés précédemment aux taquets d'amarre et amarrer la motomarine.
- 13. Conduire le véhicule de remorquage hors de la rampe.
- 14. Installer les feux arrière sur la remorque.
- 15. Brancher le connecteur de feux arrière.

CHARGEMENT DE LA MOTOMARINE

Chargement de la motomarine (ADVANCED TEC iCatch)

AVIS Les feux arrière ne sont pas submersibles. Avant chaque chargement ou mise à l'eau de la motomarine, enlever les feux arrière.

- Débrancher le connecteur de feux arrière.
- Enlever les feux arrière de la remorque. Pour savoir comment procéder, voir la rubrique MISE À L'EAU DE LA MOTOMARINE dans cette sous-section.
- S'assurer que le système iCatch est déverrouillé et que la poignée de déclenchement est soulevée.



DÉVERROUILLÉE (HORIZONTALE)



POIGNÉE SOULEVÉE

A AVERTISSEMENT

Toujours s'assurer que le système iCatch est déverrouillé avant de charger la motomarine.

 Demander à quelqu'un de vous guider et reculer ensuite le véhicule jusqu'à ce que le niveau d'eau vienne à égalité des rebords supérieur et inférieur de l'autocollant.



AUTOCOLLANT DE NIVEAU D'EAU

REMARQUE: Sur les pentes très douces, le niveau d'eau peut dépasser de la zone de l'autocollant. Cependant, il est important que la motomarine ne flotte pas au-dessus des rouleaux lorsqu'elle vient en contact avec le mécanisme i Catch.

- 5. Prendre place sur la motomarine.
- Enfiler son vêtement de flottaison individuel (VFI) et y fixer le cordon de sécurité
- Mettre le moteur en marche et diriger la motomarine au ralenti afin de l'aligner avec les rouleaux de la remorque.

A AVERTISSEMENT

S'assurer que personne ne se tient sur les plates-formes au moment de charger la remorque.

8. Au ralenti, établir un contact entre la proue de la motomarine et le mécanisme iCatch. On pourrait devoir actionner **légèrement** la manette d'accélérateur pour cette opération.

AVIS Des pierres, du sable ou d'autres débris seront aspirés dans le système de propulsion de la motomarine si on fait tourner le moteur trop rapidement dans l'eau.

REMARQUE: S'assurer que la manette du système iCatch retourne à la position fermée (abaissée).

A AVERTISSEMENT

S'assurer que la motomarine est solidement verrouillée au mécanisme iCatch.

9. Verrouiller le mécanisme iCatch.



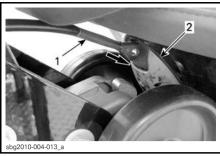
MÉCANISME DE VERROUILLAGE

- 10. Conduire le véhicule de remorquage hors de la rampe.
- Fixer la proue de la motomarine à la remorque à l'aide du câble de sécurité.

A AVERTISSEMENT

Vérifier le câble de sécurité avant chaque usage. Remplacer un câble endommagé avant le remorquage.

11.1 Passer le câble dans le réceptacle de proue.

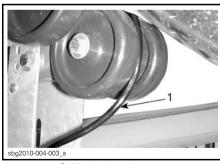


Câble de sécurité
 Réceptacle de proue



1. Câble de sécurité

REMARQUE: S'assurer que le câble de sécurité passe entre les roues inférieurs du mécanisme iCatch.



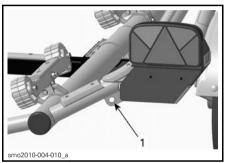
1. Câble de sécurité

- 11.2 Attacher le câble à la goupille de fixation.
- 11.3 A l'aide de la goupille de sûreté, fixer le câble de sécurité à la goupille de fixation.

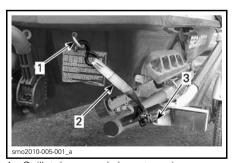


CÂBLE DE SÉCURITÉ FIXÉ

12. Sur les deux côtés, fixer l'arrière de la motomarine à la remorque en fixant des attaches appropriées aux oeillets de la poupe et de la remorque.



PARTIE ARRIÈRE DROITE DE LA REMORQUE 1. Oeillet de la remorque



- 1. Oeillet de poupe de la motomarine
- 2. Attache
- 3. Oeillet de la remorque

A AVERTISSEMENT

Avant le remorquage, s'assurer que:

- L'avant de la motomarine est fixé solidement.
- Le mécanisme iCatch est verrouillé.
- L'arrière de la motomarine est fixé à la remorque à l'aide d'attaches.
- L'avant de la motomarine est fixé à la remorque à l'aide du câble de sécurité.
- Installer les feux arrière sur la remorque.
- Brancher le connecteur de feux arrière.

Chargement de la motomarine (ADVANCED TEC)

AVIS Les feux arrière ne sont pas submersibles. Avant chaque chargement ou mise à l'eau de la motomarine, enlever les feux arrière.

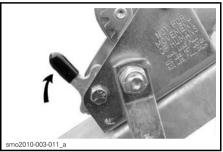
- Débrancher le connecteur de feux arrière
- Enlever les feux arrière de la remorque. Pour savoir comment procéder, voir la rubrique MISE À L'EAU DE LA MOTOMARINE dans cette sous-section.
- Demander à quelqu'un de vous guider et reculer le véhicule jusqu'à ce que la remorque atteigne la profondeur souhaitée dans l'eau.

REMARQUE: Les sommiers devraient être immergés dans l'eau tout juste assez pour qu'on puisse tirer la motomarine sur ceux-ci sans qu'elle ne flotte au-dessus.

4. Aligner la motomarine avec les sommiers de la remorque.

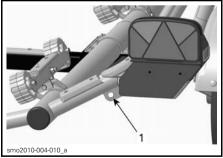
CHARGEMENT DE LA MOTOMARINE

- 5. Dérouler le treuil et fixer le crochet ou la sangle à l'oeillet avant sur la proue de la motomarine.
- Régler le mécanisme de treuil à la position d'enroulement et laisser celui-ci s'enrouler jusqu'à ce que la proue de la motomarine atteigne le rouleau d'arrêt sur la proue de la remorque.

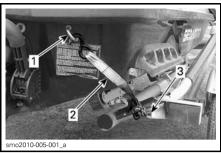


RÉGLER LE TREUIL À LA POSITION D'ENROULEMENT"

- 7. Conduire le véhicule de remorquage hors de la rampe.
- Retenir la motomarine sur la remorque en fixant des attaches appropriées aux oeillets de la poupe et de la remorque.



PARTIE ARRIÈRE DROITE DE LA REMORQUE 1. Oeillet de la remorque



TYPIOUF

- 1. Oeillet de poupe de la motomarine
- Attache
- 3. Oeillet de la remorque
- 9. Installer les feux arrière sur la remorque.
- 10. Brancher le connecteur de feux arrière.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

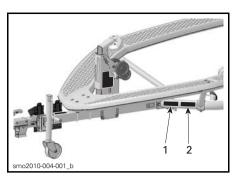
IDENTIFICATION DE LA REMORQUE

La remorque comporte un numéro de série. Il se peut qu'il faille repérer ce numéro à des fins de garantie ou pour retracer la remorque en cas de vol.



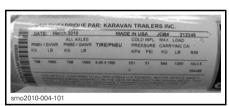
1. Numéro de série

ÉTIQUETTES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

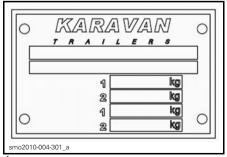




TYPIQUE



ÉTIQUETTE 1



ÉTIQUETTE 2

AVIS

Les feux arrière ne sont pas submersibles.

Avant chaque chargement ou mise à l'eau de la motomarine, enlever les feux arrière:

- · Débrancher le connecteur de fils.
- Desserrer le dispositif de verrouillage.
 Retirer le feu arrière et le mettre en lieu sûr.

Après chaque chargement ou mise à l'eau de la motomarine:

- Remettre le feu arrière sur le support.
- Serrer le dispositif de verrouillage.
 Brancher le connecteur de fils.

smo2010-004-016 fr

ÉTIQUETTE 3

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

MODÈLE	ADVANCED TEC	ADVANCED TEC iCATH		
POIDS ET DIMENSIONS				
Longueur hors tout	4.1 m			
Largeur hors tout	1.8 m			
Largeur entre les défenses (1)	1.4 m	-		
Largeur entre les plates-formes (1)	-	1.3 m		
Hauteur hors tout (iCatch) (3)	-	99 cm		
Hauteur hors tout (plate-forme) (2)	-	81 cm		
Hauteur hors tout (défense) (2)	58 cm	-		
Hauteur hors tout (treuil) (3)	79 cm	-		
Coupleur	5 0	5 cm		
LIMITES DE POIDS ET DE CHARGE				
Poids à sec approximatif	118 kg	163 kg		
Capacité de charge	590 kg	544 kg		
PNEUS ET ROUES				
Dimensions des pneus	5.00 X 10 (po)			
Dimensions des roues	3.5 x 10 (po)			
Pression à froid	351 kPa			
Couple de serrage des boulons	90 N • m ± 10 N • m			
Profondeur minimale de la bande de roulement	1.6 mm			

- (1) Largeur maximale de la motomarine.
- (2) Timon au sol.
- (3) Raccord d'attelage à 41 cm au-dessus du sol.

ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir votre remorque dans un état de fonctionnement sécuritaire.

L'entretien périodique ne dispense pas d'effectuer la vérification de préutilisation.

REMARQUE: Si la remorque est utilisée toute l'année, effectuer les opérations d'entretien de *REMISAGE* et de *PRÉ-SAISON* un fois l'an.

Remisage

Effectuer ce qui suit lors du remisage de la remorque:

- Serrer les attaches et les connexions au besoin.
- Gonfler les pneus à la pression recommandée.
- Vérifier l'état du raccord et le lubrifier
- Lubrifier le vérin.
- Appliquer de la GRAISSE DIÉLEC-TRIQUE (N/P 293 550 004) dans tous les raccords électriques et la douille de l'ampoule pour prévenir la corrosion.
- ADVANCED TEC: Vérifier l'état du treuil et de la courroie. Lubrifier le mécanisme du treuil.
- Si possible, stationner la remorque afin qu'elle soit à l'abri, soit dans un garage, sous un abri à voitures, etc.
- Soulever la remorque et la placer des blocs sous son châssis pour réduire le poids sur la suspension et les roues

Pré-saison

Effectuer ce qui suit avant d'utiliser la remorque après une période de remisage:

- Vérifier si les roues sont endommagées.
- Vérifier si toutes les attaches sont solides.
- Vérifier les roulements et les joints de roue.

- ADVANCED TEC iCatch: Faire vérifier le mécanisme iCatch, le câble de déclenchement et le levier de déclenchement par une concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
- Vérifier l'état du faisceau de fils.
- Vérifier le câble de sécurité.

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN

Cette section renferme les instructions d'entretien de base. Si vous possédez les compétences nécessaires en mécanique, ainsi que les outils exigés, vous pouvez procéder à ces opérations. Autrement, veuillez consulter votre concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

A AVERTISSEMENT

Les couples de serrage indiqués doivent être rigoureusement observés.

Remplacer les dispositifs de verrouillage (pattes de verrouillage, écrous d'arrêt élastiques, attaches autofreinées, goupilles fendues, etc.) par des neufs.

Les conduits, câbles ou attaches enlevés au cours d'une procédure doivent être réinstallés conformément aux normes de fabrication

Câble de sécurité

Inspection du câble de sécurité

Vérifier si le câble est endommagé.

Si le câble ou sa gaine sont endommagés, cesser l'utilisation et communiquer avec un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

A AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser la remorque si le câble de sécurité est endommagé.

Raccord

Inspection et lubrification du raccord

Vérifier le fonctionnement du mécanisme de verrouillage.

Vérifier si le raccord, le dispositif de retenue de la rotule et le mécanisme de verrouillage sont usés ou endommagés. Appliquer une mince couche de graisse à usages multiples sur la surface interne du raccord.

Appliquer de l'huile sur le pivot et la surface coulissante du mécanisme de verrouillage.

Pneus

Pression des pneus

Vérifier la pression des pneus alors que ceux-ci sont froids.

REMARQUE: Éviter de vérifier la pression des pneus immédiatement après avoir tiré la remorque. Attendre au moins trois heures pour permettre au pneu de refroidir si la remorque a parcouru au moins 1.6 km.

PRESSION DES PNEUS		
PNEU FROID	351 kPa	

Inspection des pneus

Remplacer le pneu avant de tirer la remorque si la profondeur de la bande de roulement est inférieure à 1.6 mm ou si les barres de l'indicateur d'usure intégré sont visibles et à égalité du reste du pneu.

Toujours remplacer un pneu par un autre présentant une dimension et une limite de charge identiques.

Vérifier les deux parois de chaque pneu afin de détecter les boursouflures, les coupures ou les bosses et remplacer tout pneu endommagé avant de tirer la remorque.

A AVERTISSEMENT

Une boursouflure, une coupure ou une bosse dans la paroi du pneu peut entraîner son éclatement et une perte de contrôle.

Roues

Inspection des roues

Vérifier si les roues présentent des fissures, des bosses ou d'autres dommages. Remplacer la roue au besoin.

Roulements et joints de roue

Inspection des roulements de roue

Placer un vérin sous l'essieu et soulever jusqu'à ce que le pneu ne touche plus le sol.

Pousser et tirer la roue au niveau du rebord supérieur pour sentir le jeu et tourner ensuite la roue.

Si on constate un jeu ou si la roue ne tourne pas de façon régulière, remplacer le roulement de roue.

Inspection des joints de roulement de roue

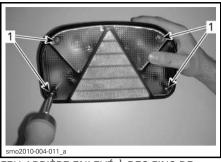
Une mince pellicule de graisse autour du joint est normale. Remplacer le joint si on constate une fuite excessive ou des dommages.

Feux

Remplacement des ampoules

Remplacement des ampoules des feux arrière

Enlever les vis de fixation du diffuseur.



FEU ARRIÈRE ENLEVÉ À DES FINS DE CLARTÉ

- 1. Vis de fixation du diffuseur
- 2. Enlever le diffuseur du boîtier.
- 3. Enlever l'ampoule grillée de la façon suivante:
 - 3.1 Enfoncer l'ampoule et la tourner dans le sens antihoraire.



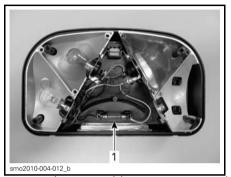
FEU ARRIÈRE ENLEVÉ À DES FINS DE CLARTÉ

- 1. Ampoules
- 4. Installer une ampoule neuve de la facon suivante:
 - 4.1 Aligner l'ampoule avec la douille.
 - 4.2 Enfoncer l'ampoule, puis la faire tourner dans le sens horaire pour la verrouiller.
- 5. Installer, puis fixer le diffuseur au moyen de vis de fixation.

AVIS Ne pas trop serrer les vis de fixation.

Remplacement de l'ampoule de la plaque d'immatriculation

- 1. Enlever le diffuseur. Voir la rubrique *REMPLACEMENT DES AM-POULES DE FEUX ARRIÈRE*.
- 2. Pousser sur les deux languettes, puis retirer l'ampoule grillée.



FEU ARRIÈRE ENLEVÉ À DE FINS DE CLARTÉ

1. Ampoule de la plaque d'immatriculation

- 3. Installer une ampoule neuve en la poussant à l'intérieur.
- 4. Installer, puis fixer le diffuseur au moyen de vis de fixation.

AVIS Ne pas trop serrer les vis de fixation.

Remplacement de l'ampoule du feu de position avant

1. Enlever les vis de fixation du diffuseur.



FEU DE POSITIONNEMENT ENLEVÉ À DES FINS DE CLARTÉ

- 1. Vis de fixation du diffuseur
- Enlever le diffuseur du boîtier.

3. Enlever l'ampoule grillée en la retirant de sa douille.



FEU DE POSITIONNEMENT ENLEVÉ À DES FINS DE CLARTÉ

- 1. Ampoules
- 4. Installer une ampoule neuve en la poussant complètement dans sa douille.
- 5. Installer, puis fixer le diffuseur au moyen de vis de fixation.

AVIS Ne pas trop serrer les vis de fixation.

Treuil

Inspection du treuil

Vérifier si les engrenages, les douilles et la sangle sont usés ou endommagés.

Lubrification du treuil

Appliquer une mince couche de graisse à usages multiples sur les dents d'engrenage et les points de pivot. Tourner la poignée afin de répartir la graisse uniformément.

Lubrifier le point de pivot du cliquet au moyen d'huile légère.

Vérin

Lubrification du vérin

Nettoyer le raccord de graissage et le lubrifier ensuite au moyen de graisse à usages multiples. Tourner la poignée de façon à répartir la graisse uniformément.

Lubrifier le point de pivot de la poignée et l'essieu de roue au moyen d'huile légère. Essuyer tout excès d'huile et tourner les pièces afin de répartir l'huile uniformément.



1. Raccord de graissage

Sommiers de bois (ADVANCED TEC)

Vérifier l'état du tapis sur les sommiers de bois et la dureté du bois.

Rouleaux (ADVANCED TEC iCatch)

Vérifier si les rouleaux présentent un jeu, de l'usure, des fissures ou des dommages.

ENTRETIEN DE LA REMORQUE

Utilisation en eau salée

Si la remorque est utilisée en eau salée, bien rincer quotidiennement la remorque.

Nettoyage de la remorque

- 1. Rincer parfaitement la remorque à l'eau douce pour enlever la saleté.
- Au moyen d'un chiffon doux et propre, laver la remorque avec un mélange d'eau et de détergent doux, tel un savon spécialement formulé pour les motocyclettes ou les automobiles
- Tout en lavant la remorque, vérifier si elle présente des traces de graisse ou d'huile. Un produit de dégraissage pour automobile peut être utilisé. Observer parfaitement les instructions du fabricant.
- 4. Sécher la remorque au moyen d'un chamois ou d'un chiffon doux.

ATTENTION Ne jamais utiliser un protecteur de vinyle ou de plastique sur les plates-formes pour éviter que celles-ci ne deviennent glissantes.

Cette page est blanche intentionnellement

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP - ÉTATS-UNIS ET CANADA: REMORQUE MOTOMARINE SEA-DOO® ADVANCED TECMC 2010

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») MC* garantit sa Remorque Advanced Tec 2010 («Remorque») vendue par les concessionnaires Sea-Doo® autorisés (tel que défini ci-après) dans les cinquante états des États-Unis et au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et dans les conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si la Remorque a subi une modification qui a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie ou a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BRP installés sur une Remorque par un concessionnaire Sea-Doo autorisé au moment de la livraison de la Remorque bénéficient de la même garantie que la Remorque.

2. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OU ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Sea-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions ou garanties à propos de la Remorque, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables.

3. EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- Le remplacement d'éléments d'entretien de routine ainsi que les mises au point et réglages.
- L'usure normale.
- Les dommages reliés à l'apparence de la Remorque, y compris entre autres les égratignures, le bossellement, les décolorations, et l'écaillement.
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles qu'indiquées dans le Guide de l'utilisateur.

- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations inadéquates, d'un entretien inadéquat ou d'un service inadéquat, de modifications ou d'altérations faites sans respecter les caractéristiques techniques d'origine de la Remorque, ou les dommages résultant de réparations effectuées par une personne autre qu'un concessionnaire Sea-Doo autorisé.
- Les dommages résultant de l'installation de pièces dont les caractéristiques sont différentes de celles des pièces de la Remorque d'origine, y compris entre autres des roues ou des pneus différents.
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence ou une utilisation de la Remorque non conforme aux recommandations du Guide de l'utilisateur.
- Les dommages résultant d'un accident, d'une avarie routière, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure.
- Les dommages résultant de la corrosion causée par du sel de voirie, des facteurs environnementaux ou d'un traitement contraire aux indications du Guide de l'utilisateur.
- Les dommages indirects ou tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des dates suivantes: (1) date de livraison au premier acheteur au détail, ou (2) la date à laquelle la Remorque est mise en service pour la première fois, et pour les périodes suivantes:

- 1. DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée, à l'exception du châssis qui sera couvert pour SOIXANTE (60) MOIS CONSÉCUTIFS.
- 2. QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale, à l'exception du châssis qui sera couvert pour DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS.

Une Remorque est utilisée à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Une Remorque est également utilisée à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est remplie:

- La Remorque doit être achetée neuve et non utilisée par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire Sea-Doo autorisé à distribuer des Remorques dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire Sea-Doo»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;

- La Remorque doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire Sea-Doo autorisé;
- La Remorque doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine doit être effectué tel qu'indiqué dans le Guide de l'utilisateur. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas remplies, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du grand public.

6. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la Remorque dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Sea-Doo dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable à la Remorque ainsi qu'un délai raisonnable pour la réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Sea-Doo autorisé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7. CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Remorque neuve, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire Sea-Doo autorisé, et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la Remorque au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la Remorque se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tels que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'une Remorque est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- 1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire Sea-Doo autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- BRP ou un concessionnaire Sea-Doo autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire Sea-Doo autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

SEA-DOO Groupe d'assistance à la clientèle 75, rue J.-A.-Bombardier Sherbrooke QC J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

^{*} Aux États-Unis, BRP US inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

^{© 2009} Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées

[®] Marques de commerce déposées de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP - INTERNATIONAL: REMORQUE MOTOMARINE SEA-DOO® ADVANCED TECMC 2010

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») MC* garantit sa Remorque Advanced Tec 2010 («Remorque») vendue par les concessionnaires et les distributeurs Sea-Doo® autorisés (tel que défini ci-après) en dehors des cinquante états des États-Unis, du Canada et des États membres de l'espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et dans les conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si la Remorque a subi une modification qui a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie ou a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BRP installés sur une Remorque par un concessionnaire ou un distributeur Sea-Doo autorisé au moment de la livraison de la Remorque bénéficient de la même garantie que la Remorque.

2. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OU ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS PAYS/ÉTATS/PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Sea-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions ou garanties à propos de la Remorque, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables au Remorque couvert par la garantie limitée BRP.

3. EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- Le remplacement d'éléments d'entretien de routine ainsi que les mises au point et réglages.
- I 'usure normale.
- Les dommages reliés à l'apparence de la Remorque, y compris entre autres les égratignures, le bossellement, les décolorations, et l'écaillement.

- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles qu'indiquées dans le Guide de l'utilisateur.
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations inadéquates, d'un entretien inadéquat ou d'un service inadéquat, de modifications ou d'altérations faites sans respecter les caractéristiques techniques d'origine de la Remorque, ou les dommages résultant de réparations effectuées par une personne autre qu'un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé.
- Les dommages résultant de l'installation de pièces dont les caractéristiques sont différentes de celles des pièces de la Remorque d'origine, y compris entre autres des roues ou des pneus différents.
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, les dommages résultant d'un accident, d'une avarie routière, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure.
- Les dommages résultant de la corrosion causée par du sel de voirie, des facteurs environnementaux ou d'un traitement contraire aux indications du Guide de l'utilisateur.
- Les dommages indirects ou tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des dates suivantes: (1) date de livraison au premier acheteur au détail, ou (2) la date à laquelle la Remorque est mise en service pour la première fois, et pour les périodes suivantes:

- DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée récréative, à l'exception du châssis qui sera couvert pour SOIXANTE (60) MOIS CONSÉCUTIFS.
- 2. QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale, à l'exception du châssis qui sera couvert pour DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS.

Une Remorque est utilisée à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Une Remorque est également utilisée à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie:

- La Remorque doit être achetée neuve et non utilisée par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé à distribuer des Remorques dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire ou distributeur Sea-Doo»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- La Remorque doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé;
- La Remorque doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine doit être effectué tel qu'indiqué dans le Guide de l'utilisateur. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas remplies, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du grand public.

6. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la Remorque dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable à la Remorque ainsi qu'un délai raisonnable pour la réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7. CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Remorque neuve, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé, et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la Remorque au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la Remorque se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tels que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'une Remorque est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- L'ancien propriétaire communique avec BRP ou avec un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- 2. BRP ou un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire Sea-Doo autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- 2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.
- 3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour les pays de l'Europe, Moyen Orient, Afrique, Russie et CIS:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle Skaldenstraat 125 9042 Gent Belgium

Tél.: +32-9-218-26-00

Pour les pays Scandinaves:

BRP FINLAND OY

Service Department Isoaavantie 7 FIN-96320 Rovaniemi Finland

Tél.: +358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, contactez votre concessionnaire ou distributeur local ou notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. SEA-DOO

Groupe d'assistance à la clientèle 75 rue J.-A. Bombardier

Sherbrooke QC Canada J1L 1W3

Tél.: +1 819 566-3366

^{© 2009} Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

[®] Marques de commerce déposées de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: REMORQUE MOTOMARINE SEA-DOO® ADVANCED TECMC 2010

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») MC* garantit sa Remorque Advanced Tec 2010 ("Remorque") vendue par les concessionnaires et les distributeurs Sea-Doo® autorisés dans les états membres de l'Espace Économique Européen ("EEE") (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

La présente garantie limitée s'annule si la Remorque a subi une modification qui a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie ou a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BRP installés sur une Remorque par un concessionnaire ou un distributeur Sea-Doo autorisé au moment de la livraison de la Remorque bénéficient de la même garantie que la Remorque.

2. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS OUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables au Remorque couverte par la garantie limitée BRP.

3. EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- Le remplacement d'éléments d'entretien de routine ainsi que les mises au point et réglages.
- L'usure normale.

- Les dommages reliés à l'apparence de la Remorque, y compris entre autres les égratignures, le bossellement, les décolorations, et l'écaillement.
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles qu'indiquées dans le Guide de l'utilisateur.
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations inadéquates, d'un entretien inadéquat ou d'un service inadéquat, de modifications ou d'altérations faites sans respecter les caractéristiques techniques d'origine de la Remorque, ou les dommages résultant de réparations effectuées par une personne autre qu'un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé.
- Les dommages résultant de l'installation de pièces dont les caractéristiques sont différentes de celles des pièces de la Remorque d'origine, y compris entre autres des roues ou des pneus différents.
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence Les dommages résultant d'un accident, d'une avarie routière, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure.
- Les dommages résultant de la corrosion causée par du sel de voirie, des facteurs environnementaux ou d'un traitement contraire aux indications du Guide de l'utilisateur.
- Les dommages indirects ou tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des dates suivantes: (1) date de livraison au premier acheteur au détail, ou (2) la date à laquelle la Remorque est mise en service pour la première fois, et pour les périodes suivantes:

Vingt quatre (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée récréative, à l'exception du châssis qui sera couvert pour SOIXANTE (60) MOIS CONSÉCUTIFS.

QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale, à l'exception du châssis qui sera couvert pour DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS.

Une Remorque est utilisée à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Une Remorque est également utilisée à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- La Remorque doit être achetée neuve et non utilisée par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé à distribuer des Remorques dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire ou distributeur Sea-Doo»);
- Le processus d'inspection de pré-livraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- La Remorque doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé;
- La Remorque doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine doit être effectué tel qu'indiqué dans le Guide de l'utilisateur. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas remplies, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du grand public.

6. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la Remorque dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable à la Remorque ainsi qu'un délai raisonnable pour la réparer.

Le consommateur doit présenter au concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un distributeur/concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7. CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Remorque neuve, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé, et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la Remorque au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le Quad se trouve en dehors de l'EEE, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le

transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'une Remorque est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- L'ancien propriétaire communique avec BRP ou avec un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- BRP ou un concessionnaire ou distributeur Sea-Doo autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire Sea-Doo autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- 2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.
- 3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle Skaldenstraat 125 9042 Gent Belgique

Tél.: +32-9-218-26-00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente Isoaavantie 7 FIN-96320 Rovaniemi Finlande

Tél.: +358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle 75 rue J.-A. Bombardier Sherbrooke QC Canada J1L 1W3 Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local surwww.brp.com.

^{MC} Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

^{*} Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2010 Bombardier Produits Récréatifs inc.. Tous droits réservés.

CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

- Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
- 2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

INFORMATION SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez communiquer avec BRP.

Par courriel: privacyofficer@brp.com

Par la poste: BRP

Conseiller Juridique Principal

726 St-Joseph Valcourt QC Canada J0E 2L0

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire de la remorque, veuillez aviser BRP d'une des facons suivantes:

- Postez la carte (ci-dessous);
- Amérique du Nord seulement: composez le 715 848-4957 (É.-U.) ou le 819 566-3366 (Canada);
- Prenez contact avec un distributeur/concessionnaire autorité de BRP.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

REMORQUE VOLÉE: Si votre remorque est volée, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire autorisé Sea-Doo. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification de la remorque et la date à laquelle elle a été volée.

Amérique du Nord

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie 75 rue J.-A. Bombardier Sherbrooke, QC J1L 1W3 Canada

Pavs scandinaves

BRP FINLAND OY

Service après-vente Isoaavantie 7 FIN-96320 Rovaniemi

Téléphone: +358 16 3208 111

Autres régions du monde à l'exception des pays scandinaves

DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP

Service de la garantie Chemin de Messidor 5-7 1006 Lausanne Suisse CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Cette page est blanche intentionnellement

CHANGEMENT D'ADRESSE		CHANGEMENT DE PROPRIÉ	TAIRE 🔲 🕏
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	J VÉHICU	JLE	
	N° d′		
ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:		NOM	
	N°	RUE	APP.
	VILLE	ÉTAT OU PROVINCE	CODE POSTAL
 	PAYS		TÉLÉPHONE
NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:		NOM	
	N°	RUE	APF
	VILLE	ÉTAT OU PROVINCE	CODE POSTAL
 	PAYS		TÉLÉPHONE
 V00A2F	ADRESS	E COURRIEL	
CHANGEMENT D'ADRESSE	<u> </u>	CHANGEMENT DE PROPRIÉ	TAIRE 🔲
CHANGEMENT D'ADRESSE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU L	J VÉHICU		TAIRE 🛄
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	J VÉHICU	JLE	TAIRE 🛄
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	J VÉHICU	JLE	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	J VÉHICU N° d'	JLE	APP
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	J VÉHICU N° d'	JLE	APP. CODE POSTAL
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	N° d' VILLE	JLE	APP. CODE POSTAL
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	N° d' VILLE	JLE	APP. CODE POSTAL TÉLÉPHONE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	VILLE PAYS	JLE	APP. CODE POSTAL TÉLÉPHONE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	VILLE PAYS N°	JLE	APP. CODE POSTAL TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

CLIANICENTENT	D'ADRESSE/DE	

CHANGEMENT D'ADRESSE		CHANGEMENT DE PROPRIÉ	TAIRE 🔲 🕏
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	J VÉHICU	JLE	
	N° d′		
ANCIENNE ADRESSE OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:		NOM	
	N°	RUE	APP.
	VILLE	ÉTAT OU PROVINCE	CODE POSTAL
 	PAYS		TÉLÉPHONE
NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:		NOM	
	N°	RUE	APF
	VILLE	ÉTAT OU PROVINCE	CODE POSTAL
 	PAYS		TÉLÉPHONE
 V00A2F	ADRESS	E COURRIEL	
CHANGEMENT D'ADRESSE	<u> </u>	CHANGEMENT DE PROPRIÉ	TAIRE 🔲
CHANGEMENT D'ADRESSE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU L	J VÉHICU		TAIRE 🛄
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	J VÉHICU	JLE	TAIRE 🛄
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	J VÉHICU	JLE	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	J VÉHICU N° d'	JLE	APP
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	J VÉHICU N° d'	JLE	APP. CODE POSTAL
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU Numéro de modèle ANCIENNE ADRESSE	N° d' VILLE	JLE	APP. CODE POSTAL
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	N° d' VILLE	JLE	APP. CODE POSTAL TÉLÉPHONE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	VILLE PAYS	JLE	APP. CODE POSTAL TÉLÉPHONE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU	VILLE PAYS N°	JLE	APP. CODE POSTAL TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

CHANGEMENT	D/ADDECCE/DE	



219 000 756

CA

USER'S GUIDE, AVANCED TEC PWC TRAILER / FRENCH GUIDE DE L'UTILISATEUR, REMORQUE MOTOMARINE AVANCED TEC / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.

CE